



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2025 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme.

Sont présents : Mesdames : Nancy Cloutier
Josée Boulay
Messieurs : Dany Minville
Jean-William Ayotte
Jean-Louis Clavet
Normand Poirier

Étaient également présentes mesdames Léona Francoeur, directrice générale par intérim et Marie Dufresne, gestionnaire.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 159-09-2025

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

À 18h30 consultation publique portant sur le règlement 2007-05-01-2024 : aucune présence citoyenne dans la salle.

- 1- Adoption du deuxième projet de règlement # 2007-05-01-2024
- 2- Réparations route du Syndicat
- 3- Suivi subvention voirie ??
- 4- Langue Française
- 5- Comptes à payer
- 6- Période de questions
- 7- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 160-09-2025

Adoption du deuxième projet de règlement # 2007-05-01-2024

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILIAM AYOTTE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le deuxième projet de règlement portant sur des modifications au règlement de zonage 2007-05 est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 161-09-2025

Réparation route du Syndicat (St-Yvon)

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la réparation du ponceau situé dans la route du syndicat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution # 162-09-2025

Subvention voirie (suivi)

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER, CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

D'autoriser la dg par intérim à retourner en soumission mais de diminuer la dimension qui était trop grande et prendre celle de 2024, soit une dimension de 670 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 163-09-2025

Précisant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la municipalité de Cloridorme.

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la charte française stipule que tout organisme de l'administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme est un organisme de l'administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

D'informer le ministère de la Langue française que la municipalité de Cloridorme utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

QUE la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site internet de la municipalité de Cloridorme et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

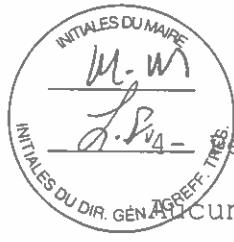
Résolution # 164-09-2025

Comptes à payer

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST
RÉSOLU :

Le paiement des comptes suivants : Spécialité Diesel 10354.31\$, Eurovia 14846.85\$, Sani-Manic 2816.89\$, RCGT 7847.05\$, Tetra Tech 1063.52\$, les excavations Dubé & Cassivi 11037.60\$, Desroches 1415.66\$, les ateliers Léopold Desrosiers 1583.68\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Ériode de questions

the question

N° de résolution
ou annotation

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la présente séance est levée à 19h35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Marcel Maennille
Maire

Maire

Louise Desnoyer
Greffière-trésorière

